

Maisons-Alfort, le 5 décembre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide NOBACTEL VERT**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **Laboratoire CELLANDE** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **NOBACTEL VERT**, et son avis est requis.

*Après évaluation de la demande réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.*

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché d'un nouveau produit biocide NOBACTEL VERT.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit NOBACTEL VERT est un biocide de types 3 et 4 composé de 2,5 % m/m de chlorure de didécyl diméthyl ammonium se présentant sous la forme liquide.

Le chlorure de didécyl diméthyl ammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Nom ou description générique de la substance active : | chlorure de didécyl diméthyl ammonium |
| N°CAS :   | 7173-51-5                             |
| Types de produit :                                    | 3 et 4                                |

### CONSIDERANT

- Qu'aucun élément n'a été fourni en réponse à la demande de complément de l'Anses du 29/06/2012;

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

**L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20090267, du produit NOBACTEL VERT, présentée par la société Laboratoire CELLANDE.**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : première demande, chlorure de didécyl diméthyl ammonium, TP3 et 4

## Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit NOBACTEL VERT

| Type de préparation | Composition du produit                | Dose de substance active |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| liquide             | chlorure de didécyl diméthyl ammonium | 2.5 % m/m                |

| Codes Usages | Usages   | Dose d'emploi | Conditions d'applications | Avis        |
|--------------|--|---------------|---------------------------|-------------|
| 50991130     | LOGEMENTS D'ANIMAUX DOMESTIQUES * TRAIT. BACTERICIDE                     | -             | -                         | Défavorable |
| 50991230     | MATERIEL TRANSPORT ANIMAUX DOMESTIQUES * TRAIT. BACTERICIDE              | -             | -                         | Défavorable |
| 50991330     | MATERIEL D'ELEVAGE * TRAIT. BACTERICIDE                                  | -             | -                         | Défavorable |
| 50992130     | ANIMAUX DOMESTIQUES * LOCAUX PREPARATION NOURRITURE * TRAIT. BACTERICIDE | -             | -                         | Défavorable |
| 50992230     | ANIMAUX DOMESTIQUES * MATERIEL TRANSPORT NOURRITURE * TRAIT. BACTERICIDE | -             | -                         | Défavorable |